

Budget Primitif de la Mairie de Toulouse pour 2025 - Budget Principal

Finances
24-0672

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la collectivité prévoit les dépenses et les recettes de l'année pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Vous trouverez dans le rapport joint à cette délibération une présentation détaillée du budget primitif 2025 intégrant une synthèse par nature et par fonction.

Le calendrier budgétaire de la Mairie de Toulouse n'a pas permis d'intégrer l'impact des mesures actuellement en discussion dans le cadre des débats sur la loi de finances 2025.

A ce stade de la discussion parlementaire la contribution réclamée aux collectivités locales au titre de l'effort de redressement des comptes publics serait de 5 Md€ et est évaluée à 23,05 M€ pour la Mairie de Toulouse. Toutefois, les maires, dont Monsieur Jean-Luc MOUDENC, contestent ce montant annoncé par le gouvernement qui approcherait les 11 Md€ si l'on cumule l'ensemble des mesures.

Ces éléments seront intégrés lors de la proposition de vote du budget supplémentaire en juin 2025 quand leur impact sera précisément connu.

Le projet de budget primitif pour l'année 2025 de la Mairie de Toulouse s'équilibre de la manière suivante :

Budget Principal	Mouvements totaux (€)	Mouvements réels (€)	Mouvements d'ordre (€)
Investissement			
Recettes	252 751 521,49	203 485 482,49	49 266 039,00
Dépenses	252 751 521,49	246 116 931,49	6 634 590,00
Fonctionnement			
Recettes	705 528 053,00	701 208 053,00	4 320 000,00
Dépenses	705 528 053,00	658 576 604,00	46 951 449,00
Totaux	958 279 574,49	904 693 535,49	53 586 039,00

Le détail des créations et révisions des autorisations de programme est indiqué dans la délibération 24-0674 et décliné selon les 4 priorités majeures de la Programmation Pluriannuelle des Investissements adoptée lors du Conseil Municipal du 19 mars 2021.

Le montant des crédits de paiement 2025 pour les opérations gérées en autorisations de programme s'élève à 200 589 702,09 €.

En conséquence, si tel est votre avis, je vous propose de prendre la délibération suivante :

Vu les articles L. 2311-1, L. 2311-1-1, L. 2311-1-2 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3, L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération 24-0518 du 20 septembre 2024 portant Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 du Budget de la Mairie de Toulouse,

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de la Mairie de Toulouse pour l'exercice 2025 ainsi que ses annexes budgétaires, tel qu'il vous a été diffusé dans le rapport général.

En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépenses « opération d'équipement »,

Le budget principal pour l'exercice 2025 est arrêté aux montants suivants :

Opérations réelles :

Recettes	904 693 535,49 €,
Dépenses	904 693 535,49 €.

Opérations d'ordre :

Recettes	53 586 039,00 €,
Dépenses	53 586 039,00 €.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, sur l'exercice 2025, à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées à compter du 1^{er} janvier 2016 conformément à la délibération 21-0029 adoptée lors du conseil municipal du 19 mars 2021.

Article 5 : Le Conseil Municipal approuve la participation de la Mairie de Toulouse à la Régie Agricole au titre de l'exercice 2025 pour un montant maximum de 236 400 € (deux cent trente six mille quatre cent euros) .

Article 6 : Le Conseil Municipal approuve la participation de la Mairie de Toulouse à la Caisse des écoles au titre de l'exercice 2025 pour un montant maximum de 54 000 € (cinquante-quatre mille euros).

Article 7 : Le Conseil Municipal approuve le non-renouvellement de l'adhésion à l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) à compter de 2025 et la démission de la Mairie de Toulouse de sa qualité de membre à l'IFGP conformément aux statuts de l'association et aux dispositions relatives à la perte de la qualité d'adhérent figurant à l'article 9 des statuts de l'association.

Article 8 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prévoir la refacturation des frais d'organisation de concours auprès de collectivités ou d'établissements publics qui recruteraient un agent inscrit sur une liste d'aptitude.

Article 9 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération du Conseil Municipal

Publiée le : 05/12/2024

reçue à la Préfecture le 04/12/2024

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Jean-Luc MOUDENC

Séance du jeudi 28 novembre 2024

3.1 – Budget Primitif de la Mairie de Toulouse pour 2025 - Budget Principal - 24-0672

Finances - -

10

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 22 novembre 2024, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Marion LALANE-DE LAUBADERE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Daniel ROUGE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL BELAUD, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE, Thierry SENTOUS, Henri DE LAGOUTINE, Bertrand SERP, Jean-François PORTARRIEU, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhny DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Julienne MUKABUCYANA, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Philippe PERRIN, Michèle BLEUSE, Jamal EL ARCH, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, Agathe ROBY, François BRIANÇON, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT

- **Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :**

Jean-Baptiste DE SCORRAILLE a donné pouvoir à Thierry SENTOUS, Christine ESCOULAN a donné pouvoir à Christophe ALVES, Julie ESCUDIER a donné pouvoir à Marion LALANE-DE LAUBADERE, Brigitte MICOULEAU a donné pouvoir à Laurence KATZENMAYER

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Agnès PLAGNEUX BERTRAND à partir de la délibération 24.2, Sacha BRIAND à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 1.8, Annette LAIGNEAU à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 1.8, Marine LEFEVRE à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 1.8, Nadia SOUSSI à partir du dossier 11.4, Agathe ROBY à partir du dossier 18.2, Romain CUJIVES à partir du dossier 2.1 jusqu'au dossier 3.21

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Maxime BOYER durant le dossier délibération 11.4, Jean-Luc MOUDENC à partir du dossier 10.3 jusqu'au dossier 11.6, Maxime LE TEXIER à partir du dossier 27.2

Secrétaire de séance : Nina OCHOA.

Résultat du vote :

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté